



## **Intelligence artificielle à Bercy : entre expérimentations et inquiétudes**

Les expérimentations actuellement conduites au sein des ministères économiques et financiers montrent une volonté d'encadrer les usages, d'accompagner les agents et de rechercher des solutions plus souveraines et sécurisées que les usages individuels et non maîtrisés qui se développent déjà dans de nombreux environnements professionnels. Cela se traduit par la mise en place de l'expérimentation « Assistant IA x Mistral », des dispositifs d'accompagnement et de formation, du recours à des partenaires institutionnels et scientifiques ou l'expérimentation conduite au sein du SRH autour de la plateforme SAFE BRAIN,

La **Fédération CFTC Finances** salue ces expérimentations effectuées de façon transparente plutôt que de laisser prospérer une utilisation non autorisée d'outils d'intelligence artificielle par les employés, sans l'approbation des services informatiques ou de la direction, posant des risques de sécurité et de conformité communément appelé « shadow IA ».

Mais pour **notre Fédération**, cette transformation numérique soulève plusieurs enjeux majeurs qui devront être traités avec vigilance.

**L'IA doit rester une aide au travail, et non devenir une norme implicite de productivité.** En effet, les usages dans notre ministère sont très variés : rédaction de notes, comptes rendus, synthèses documentaires, assistance juridique, cartographie de processus, analyses statistiques ou encore production de contenus administratifs. Or, les premiers retours sur l'IA qui nous sont parvenus font état d'erreurs dans les analyses statistiques, des références juridiques nécessitant des vérifications systématiques, des comptes rendus pouvant inventer des actions jamais évoquées, des réponses dont la qualité dépend fortement de la précision du prompt et une nécessité quasi permanente de reprise humaine avant intégration dans un document final.

Pour la **Fédération CFTC Finances** ces retours confirment une chose essentielle : l'IA génère aussi du travail supplémentaire invisible. Vérifier, corriger, reformuler, contrôler la conformité juridique, sécuriser les données ou adapter les productions aux réalités métier constituent un véritable travail humain. Nous serons donc particulièrement vigilants à ce qu'aucune logique de réduction d'effectifs, d'intensification du travail ou d'augmentation implicite des cadences ne découle de ces expérimentations.

**La question des compétences et de l'accompagnement est centrale.** Le niveau des agents en termes d'acculturation numérique et tout particulièrement en IA est très hétérogène dans notre ministère. Cela appelle une vigilance particulière afin d'éviter l'émergence d'inégalités nouvelles entre agents, d'une fracture entre « experts du prompt » et les autres personnels ou d'une forme de mise en difficulté silencieuse de certains collectifs de travail.

La **Fédération CFTC Finances** salue les initiatives mises en place tel que les formations, cafés prompt, démonstrations, espaces collaboratifs et communautés de pairs mais estime que dispositifs devront être pérennes, renforcés et surtout évalués dans la durée,

**La sécurité des données et la souveraineté numérique doivent demeurer une priorité absolue.** Les inquiétudes restent importantes sur la protection des données et le piratage des applications. La **CFTC** considère ces préoccupations parfaitement légitimes dans des administrations manipulant quotidiennement des données fiscales, juridiques, RH ou encore des informations économiques sensibles.

L'expérimentation SAFE BRAIN montre qu'un effort particulier est engagé autour des environnements sécurisés SecNumCloud, de la pseudonymisation et des restrictions d'usage. Pourtant, la **Fédération CFTC Finances** rappelle que la responsabilité de la sécurité ne peut pas reposer uniquement sur les agents utilisateurs. Nous serons aussi attentifs aux échanges en cours avec les autorités compétentes en matière de cybersécurité et aux futures doctrines d'emploi.

**L'impact sur les métiers et les collectifs de travail doit être pleinement anticipé,** L'administration évoque explicitement les transformations possibles des chaînes de production, des responsabilités et des collectifs de travail. Pour **notre Fédération**, cette question est fondamentale. L'IA n'est pas qu'un simple outil bureautique supplémentaire. Elle modifie potentiellement les façons de produire, les compétences attendues, les relations de travail, le partage des responsabilités et parfois même le sens des missions exercées. C'est particulièrement vrai dans les métiers RH, juridiques, rédactionnels ou d'analyse. Nous demandons donc qu'un véritable suivi social des impacts soit mis en place avec une attention particulière portée à la charge mentale, à la qualité de vie au travail et au maintien des compétences humaines.

La **Fédération CFTC Finances** rappelle qu'elle n'est pas dans une posture de refus de principe face à l'intelligence artificielle. L'intelligence artificielle peut constituer une opportunité si elle permet réellement d'alléger certaines tâches répétitives, de sécuriser certaines activités, de redonner du temps au travail d'expertise et à la relation humaine, et d'améliorer les conditions de travail des agents. Mais elle ne pourra être acceptée durablement que si plusieurs garanties demeurent au cœur de la démarche : la maîtrise humaine des décisions, la transparence des usages, la protection des données, l'accompagnement des agents et un dialogue social réel sur les conséquences organisationnelles et métiers.

**La modernisation du service public ne peut réussir que si elle reste profondément humaine, responsable et respectueuse du travail réel des agents.**

**C'est dans cet esprit de vigilance constructive que la Fédération CFTC Finances participera à ces travaux.**